

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le règlement suivant : « Règlement numéro 284-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les écrans visuels ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 1er décembre 2025.

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 1er décembre 2025.


QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 11 décembre 2025 .

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 23 mars 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor
Ce 25^e jour du mois de mars 2026.




Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (Article 420)

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de mars 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière -trésorière